# District Saône et Loire de Football

Siège social:

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis 71210 TORCY

Tél.: 03.73.55.03.35



## **COMMISSION DES COMPETITIONS**

## PV N°6 du 10/09/2024

Présents : MM. MATHEY, JACQUET, MORELE, DOUHAY, MOSCATO.

Excusé: THIBERT.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

## **COURRIERS CLUBS**

#### Mail de ANTULLY du 05/09/2024

Une réponse à été faite par le district, la commission confirme sa décision. Se reporter aux statuts du district :

TERRAINS IMPRATICABLES article 1.3.9

#### Mail de VITRY EN CH du 08/09/2024

La commission regrette de ne pouvoir accéder à leur demande.

## Mail de M BABADAGI du 09/09/2024

La feuille de match étant signée par tous les intervenant la commission ne peut revenir sur cette demande.

#### Mail de Mairie de CUISEAUX du 06/09/2024

Réception de l'arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain Bernard MOREY N° 1 pour une durée indéterminée.

Les matchs seront programmés sur le terrain N° 2

#### Mail de TORCY ASJT du 10/09/2024

La commission prend en compte les forfaits généraux des équipes U18 et Senior 2 du club Amende :130€ pour l'équipe 2 et 70€ pour les U18.

La commission rappelle que les courriers doivent être envoyés par la boite mail officielle du club

## **FEUILLE DE MATCH**

La commission rappelle aux clubs qu'aucune modification ne sera possible SI LA FEUILLE DE MATCH A ETE SIGNEE PAR TOUS LES INTERVENANTS.

## **CHAMPIONNATS**

#### Match N° 28613086 MACONNAISE JS 1 - JS CRECHOISE 2 D3 E du 08/09/2024

Feuille de match reçue le 09/09/2024

Le retard d'engagement incombant au club de la JS Maconnaise n'ayant pas régularisé dans les délais leur situation évoquée par la ligue LBFC dans leur PV du 29/06/2024 et régularisé leur situation qu'à compter du 14/08 (validation PV ligue du 22/08/2024), le club avait toute latitude pour se mettre à jour.

Considérant que le club de la JS Maconnaise est responsable de cette situation, ne peut disputer des rencontres sans licences à jour, la commission donne match perdu par forfait non déclaré.

0/3 moins un point au club de la JS Maconnaise pour en reporter le bénéfice au club de la JS Crèches 2

Amende : 90 € à JS MACONNAISE, match retour à CRECHES

## **COUPES**

## Match N°29284707 ANTULLY - LE BREUIL Coupe Sport Comm du 15/09/2024

Forfait déclaré dans les délais d'ANTULLY, la commission donne match perdu par forfait.

Dit le club de LE BREUIL qualifié pour le tour suivant.

Amende : 40 € à ANTULLY.

Le Président Le Secrétaire

MATHEY JP MOSCATO F.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football